

A Identification de l'ayant droit économique

N° de compte/dépôt :

Cocontractant :

Rubrique éventuelle :

Conformément à l'article 27 de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB 20), le cocontractant déclare que la/les personne(s) suivante(s) est/sont l'ayant droit/les ayants droit économique(s) des valeurs patrimoniales comptabilisées sur le compte/dépôt susmentionné.

Si le cocontractant est lui-même ayant droit économique des valeurs patrimoniales, ses données personnelles doivent être indiquées ci-dessous :

Prénom(s)/nom(s)/raison sociale :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse effective du domicile/siège (préciser le pays) :

Le cocontractant s'engage à communiquer spontanément les modifications à la banque.

Date :

Signature(s) :

Le fait de remplir intentionnellement ce formulaire de manière erronée est punissable (faux dans les titres selon l'article 251 du Code pénal suisse).